

**SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR L'ANNÉE 2014
AVEC LE VOLAILLER JEAN BERTRAND BRUNET- FERME LA BILOUTERIE**

ARTICLE 1 Il est convenu ce qui suit entre

LE SOUSCRIPTEUR :

Nom, prénom :

Adresse mail :

LE PRODUCTEUR PARTENAIRE :

JEAN BERTRAND BRUNET

LA BILOUTERIE 3 RUE GRANDE 89150 DOLLOT

fermedelabilouterie@hotmail.com

03 86 88 71 25

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP et notamment à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, etc.), à faire part aux responsables de distribution des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle, le contrat pourra être révisé en concertation avec les responsables de l'association L'AMAP L'ANETH et le producteur partenaire. Si la situation financière du producteur l'impose, les prix au kilo des volailles pourront être revus à la hausse, une fois dans l'année, après discussion.

ARTICLE 2 LE PRODUCTEUR PARTENAIRE S'ENGAGE

- 2.1 à fournir au souscripteur des œufs et/ou des volailles de sa ferme, issus de l'agriculture biologique,
- 2.2 à livrer selon le calendrier de transports établi à l'année,
- 2.3 à venir régulièrement rencontrer les souscripteurs pour expliquer ses procédés de production et à les accueillir sur sa ferme en fonction d'un calendrier de sorties établi avec l'association L'AMAP L'ANETH.

ARTICLE 3 LE SOUSCRIPTEUR

- 3.1 est à jour de sa cotisation de membre de l'association "L'AMAP L'ANETH" qui organise les distributions et anime la relation solidaire et de proximité entre les producteurs partenaires et les adhérents souscripteurs.
- 3.2 pré-finance la production et règle ce jour sa souscription sous la forme de chèques en euros.
 - La saison "œufs" comprendra **40 distributions** effectuées **le 26/02, 26/03, puis chaque semaine jusqu'au 21 janvier 2015**. En fin de saison, il sera procédé à des distributions par quinzaine.
 - La saison "volailles" comprendra **11 distributions mensuelles** d'un panier d'une (ou 2) volaille(s) **du 26 février 2014 au 28 janvier 2015**, sauf au mois de décembre.
- 3.3 s'engage à venir chercher son panier d'œufs chaque semaine et/ou de volailles(s) chaque mois préparés par le producteur partenaire en respectant la diversité des calibres, espèces et/ou les quantités indiquées, **S'il ne vient pas chercher sa part de production ou ne la fait pas retirer par un tiers, elle ne lui sera ni remboursée, ni conservée** mais remise à l'antenne locale de l'association "Les Restos du Cœur".
- 3.4 s'engage pour l'intégralité de la saison, reconnaît que les aléas de production peuvent nuire et affecter les calibres, les quantités et la qualité des produits proposés.

Tarifs au 1^{er} janvier 2014:

- poulet/ kg: 8,50 €
- poule/kg: 7,20 €
- œufs, la dz : 4 €
- découpe 4 cuisses/kg : 11,50 €
- canard/kg: 8,50 €
- découpe 6 ailes/kg: 4,50 €
- canette/kg: 9,70 €
- pintade/kg: 10,50 €

Contrat(s) retenu(s):

- 1 panier de 6 œufs /semaine: 80 €
- 1 panier de 12 œufs /semaine: 160 €
- 1 panier d'1 volaille /mois: 170 €
- 1 panier de 2 volailles /mois: 340 €

Le paiement se fait en un ou 4 chèques maximum. Les chèques, établis à l'ordre de LA BILOUTERIE, seront remis à Mireille Roosou Alain Blant qui assurent les paiements groupés auprès du producteur partenaire. Une régularisation intervient en janvier pour solder le compte.

Nom de la banque :		
Numéros du(es) chèque(s)	Montant(s)	Date(s) d'encaissement
		fin mars 2014
		fin juin 2014
		fin août 2014
		fin octobre 2014
TOTAL :		

Fait à Veneux les Sablons, en double exemplaire, le 26 février 2014

Signature du souscripteur

Signature du producteur

Référents œufs/volailles :

Alain Blant blant.alain@free.fr
Mireille Roos roos.mireille@gmail.com tel domicile : 01 60 70 83 09 port : 06 44 85 21 47